RETOUR D'EXPERIENCE SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Chiffres clés

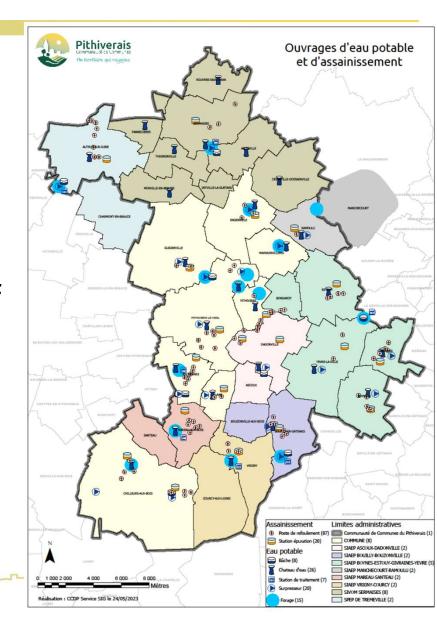
31 communes / 29 000 habitants

13 500 abonnés en eau potable

9 500 usagers en assainissement collectif

6 syndicats infra-communautaires

2 syndicats supra-communautaires



Eau potable

15 ouvrages de production 34 ouvrages de stockage 480 km de réseau

2 millions de m³ produits par an

1 délégation de Service Public Quelques prestations de service sur la production

PPI prévisionnel sur 10 ans : 55,7 M€ HT





Assainissement

Assainissement non collectif:

Compétence gérée depuis 2012 3 500 usagers

Assainissement collectif:

20 stations dont 9 boues activées et 8 filtres à roseaux (1 station de 35 000 EH, 1 de 2 500 EH, 4 de 1 500 EH, 14 de moins de 1 000 EH) 88 postes de refoulement 170 km de réseaux 1 délégation de Service Public sur 2 installations

PPI prévisionnel sur 10 ans : 9,4 M€ HT



Préparation du transfert

- Etudes patrimoniales et de gouvernance lancées en 2018
- Séminaires de co-construction avec les élus en 2022
- Réunions régulières avec les services de l'Etat, les communes, les syndicats et le personnel transféré

=> Prise des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif anticipée au 1^{er} janvier 2024 (2 années d'accompagnement).

Choix des élus : Régie à Autonomie financière sans personnalité morale.



Les services sont devenus l'Oapi



Une identification claire pour faire connaître le service auprès des abonnés qui signifie « l'Eau et l'Assainissement du Pithiverais »







Communication en amont du transfert

- Réunions préparatoires avec les communes
- Note explicative jointe aux dernières factures
- Bulletin d'information des mairies sur le changement d'interlocuteur
- Communication presse
- Campagne d'information sur les sites internet et les réseaux sociaux (foire aux questions, Panneau Pocket...)
- Information aux habitants : Flyer distribué dans les boites aux lettres
- Message du Président lors de la cérémonie des vœux



Information importante de la Communauté de Communes du Pithiverais

Nouvelle gestion au 1er janvier 2024 des services Eau & Assainissement

L'OAPI

« L' Eau et l'Assainissement du Pithiverais » devient votre interlocuteur unique

Ce changement vise plusieurs objectifs:

- Garantir une eau de qualité
- Sécuriser l'approvisionnement et la distribution
- · Maintenir une gestion de proximité
- Protéger l'environnement

OAF

5 route de Toury - ZA le Moulin de Pierre 45300 Pithiviers-le-Vieil 02 38 30 60 46 0api@ccdp.fr

Horaires d'accueil du public

Lundi | 13h30-16h30 Mardi, Jeudi et Vendredi | 8h30-12h & 13h30-16h30 Mercredi | 8h30-12h

Ascoux - Audeville - Autruy-sur-Juine - Bondaroy - Boulity-en Gátinais - Bouzonville-aux-Bois - Boynes - Chilleurs-aux-Bois - Courcy-aux-Loges Césarville-Dossainville - Dadonville - Engenville - Escrennes - Estouy - Civraines - Guigneville - Intville-la-Guétard - Laas - Mareau-aux-Bois - Marsainvilliers

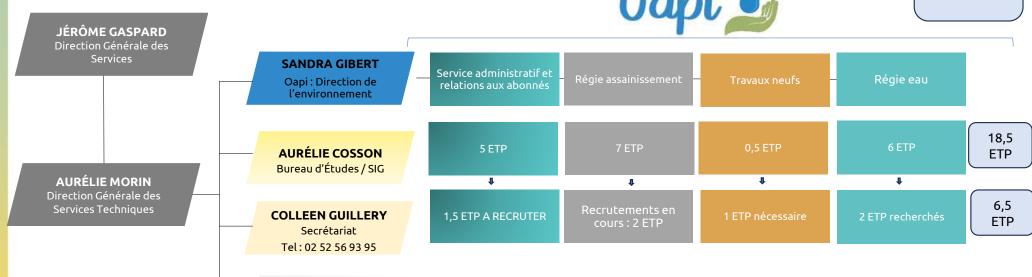


Pôle Environnement et Travaux

Organigramme simplifié



Service à terme estimé à 28 ETP



JÉRÉMY BECQ

Patrimoine Bâti

Information et contact : Service Oapi 02 38 30 60 46 - oapi@ccdp.fr

3 – GESTION DES ASTREINTES

Agent Eau potable (5 personnes)

Agent Sainissement (5 personnes)



Remplacement d'une vanne

Bilan Janvier 2024 : 28 heures

- 9 sorties Eau potable
- 4 sorties Assainissement (dont 3 pour le même poste de refoulement)
- Permanence sur une STEP chaque weekend



3 – BILAN DU MOIS DE JANVIER

- 390 sollicitations (51% sur la commune de Pithiviers) dont :
 - 58 demandes physiques
 - 270 appels téléphoniques
 - 52 demandes par mail
 - 10 demandes de branchement

L'OAPI prend soin de communiquer avec les Maires en cas d'intervention spécifique ou astreinte.

- 75 interventions
- 11 fuites

L'OAPI sollicite de la bienveillance de la part des communes suite au changement de rythme de passage sur les infrastructures



Etudes et marchés en cours

Eau Potable

- ► Création d'une nouvelle ressource et réalisation d'interconnexions
 - Durée 42 mois Mission divisée en 5 tranches Estimation globale : 5 050 k€ HT
- ► Création d'une bâche de 500m3, comprenant la mise en conformité de l'automatisme et la démolition du château d'eau
 - Durée 2023-2024 Montant total 803 k€ TTC

Assainissement

- ► Réhabilitation d'une STEP et des réseaux
 - Montant maîtrise d'œuvre 66k€ TTC, enveloppe travaux à définir

Construction d'un centre d'exploitation – Montant total 2 373 k€ TTC



Budget primitif 2024

• Budget Eau:

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 380 540	4 380 540
Investissement	4 620 000	4 620 000

(Investissement: Avance du budget principal: 2M€ - Emprunt nouveau de 1 450 000€)

• Budget Assainissement :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 326 500	3 326 500
Investissement	4 576 000	4 576 000

(Investissement : Avance du budget principal : 2,5M€ - Emprunt nouveau de 946 000€)

• Incertitude des excédents



Bilan Transfert

Atouts:

- Appui d'un Système d'Information Géographique dès la construction du service
- Adaptabilité et motivation des agents transférés
- Mise en place de la solution SOGELINK pour gestion des DT, DICT (75 demandes en janvier)

<u>Vigilances:</u>

- Evaluation des risques et des moyens de protection des agents
- Prise en compte de la charge de travail supplémentaire pour les services supports
- Sous-évaluation du temps passé par demande de raccordement (RDV sur site, demande de devis, d'autorisation de travaux, permission de voirie)

=> Mise en place de conventions avec certaines communes (relève compteurs, entretien espaces verts, suivi des infrastructures...)

Problématiques actuelles

Ressources humaines:

- Difficultés du SPIC et de la gestion du personnel Privé / Public (recrutement, accord collectif, gestion des payes et contrats)

Technique:

- Uniformisation des logiciels : Clientèle et Supervision
- Gestion des astreintes et des interventions (soutien des entreprises locales)
- Harmonisation tarifaires et des pratiques (règlements, exonérations...)
- Informatisation des plans des réseaux et des ouvrages

Budgétaire:

- Equilibre des budgets difficiles
- Reprise de 1,2 M€ TTC de marchés et 500 k€ TTC signés par les communes en 2023
- Incertitude sur les excédents transférés par les communes

Merci pour votre attention

